

82B11090

Paris, le 06 juillet 2006

Procès-verbal
de l'assemblée générale ordinaire de Radio France
du jeudi 6 juillet 2006

Greffier du Tribunal de
Commerce de Paris
R
16 JAN. 2007
N° DE DÉPOT 4657

Ordre du jour :

- 1- Rapport du CA à l'Assemblée générale sur la gestion de l'exercice 2005.
- 2- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 2005 et sur les opérations prévues par l'article L.225-38 du code de commerce et de l'article 47-6 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée.
- 3- Approbation des comptes annuels et affectation du résultat.
- 4- Approbation du rapport sur le contrôle interne.
- 5- Rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne (informations comptables et financières).
- 6- Nomination du collège de Commissaires aux Comptes.

Copie certifiée
conforme à l'original

De

Copie certifiée
conforme à l'original

De

La séance est ouverte sous la présidence de M. Jean-Paul CLUZEL, Président- directeur général de Radio France à 09h50.

Etaient présents

Karim MAATOUG, avec le mandat de Denis SAMUEL-LAJEUNESSE, pour l'Agence des Participations de l'Etat, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, est appelé à remplir les fonctions de scrutateur.

Anne SOUCHE, Directeur financier, est désignée comme secrétaire.

Céline MARSAN, représentant le cabinet de Commissariat aux Comptes DELOITTE ET ASSOCIES et Philippe CHALVIGNAC représentant le cabinet Henri FOUILLET SA.

Pour Radio France :

Jean-Paul CLUZEL, Président Directeur Général de Radio France

Martin AJDARI, Directeur Général délégué à la Gestion et à la Production

Anne SOUCHE, Directeur financier

Françoise DEMARIA, Directeur financier adjoint

Benoît DESTOMBES, Chef du service comptable

Daniel ANDREU, Délégué à l'audit interne.

1- Rapport du CA à l'Assemblée générale sur la gestion de l'exercice 2005.

Le rapport est adopté.

2- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 2005 et sur les opérations prévues par l'article L.225-38 du code du commerce et de l'article 47-6 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée.

Les comptes sont certifiés réguliers et sincères par les commissaires aux comptes, qui ne font état d'aucune observation particulière.

Concernant le rapport spécial sur les conventions réglementées, les commissaires aux comptes constatent l'absence de conventions.

Les rapports sont adoptés.

*Copie certifiée
conforme à
l'original*

th

De KM

3- Approbation des comptes annuels et affectation du résultat.

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2005 intégrant un prélèvement au 1^{er} janvier 2005 de 715 836 euros sur le report à nouveau au titre du changement de méthode relatif à la provision pour indemnité de départ à la retraite et qui se soldent par un bénéfice de 527 703,33 euros.

Résolution adoptée.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice au report à nouveau, ramenant son solde débiteur de 715 836 euros à 188 132,67 euros.

Résolution adoptée.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, prend acte de ce que la société n'a conclu aucune convention entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L225-38 du Code de Commerce et de l'article 47-6 de la Loi du 30 septembre 1986 modifiée.

Résolution adoptée.

Quatrième résolution

Après avoir entendu le rapport du Président directeur général prévu à l'article 117 de la loi du 1^{er} août 2003 de sécurité financière et le rapport des Commissaires aux Comptes conformément à l'article 120 de la même loi, l'Assemblée Générale approuve le rapport du Président.

Résolution adoptée.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion, pour l'exercice écoulé, à tous les administrateurs.

Résolution adoptée.

Copie certifiée
conforme à l'original

*Copie certifiée
conforme à l'original*

Ne

Jee M

4 - Approbation du rapport sur le contrôle interne.

Le rapport est adopté.

5 - Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport sur le contrôle interne (informations comptables et financières).

Les commissaires aux comptes ne formulent pas d'observation sur le rapport sur le contrôle interne.

Rapport approuvé.

Monsieur Jean-Paul CLUZEL remercie les deux cabinets de commissariat aux comptes pour le travail accompli depuis de nombreuses années.

6 - Nomination du collège de Commissaires aux comptes titulaire.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale nomme pour une durée de six exercices, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011, le cabinet KPMG SA (RCS Nanterre 775 726 417), sis immeuble le Palatin, 3 cours du Triangle 92939 PARIS LA DEFENSE Cédex, en qualité de commissaire aux comptes titulaire en remplacement du cabinet DELOITTE et associés (RCS Nanterre 572 028 041), sis 185 avenue Charles de Gaulle 92203 NEUILLY SUR SEINE Cedex.

Résolution adoptée.

Septième résolution

L'Assemblée Générale nomme pour une durée de six exercices, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011, le cabinet BDO Marque et Gendrot (RCS Paris 342 528 825), sis 23 rue de Cronstadt 75015 PARIS en qualité de commissaire aux comptes titulaire en remplacement de la société Henri FOUILLET SA (RCS Paris 313 483 588), sis 61 boulevard Haussmann 75008 PARIS.

Résolution adoptée.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale nomme pour une durée de six exercices, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011, la SCP Jean-Claude ANDRE et autres, (RCS Nanterre D 319 427 886), sis 2 bis rue de Villiers 92309 LEVALLOIS PERRET Cedex en qualité de commissaire aux

comptes suppléant en remplacement du cabinet BEAS (SARL) (RCS Nanterre 315 172 445), sis 7 9 Villa HOUSSAY 92200 NEUILLY SUR SEINE.

Résolution adoptée.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale nomme pour une durée de six exercices, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011, Monsieur Joël ASSAYAH domicilié 23 rue de Cronsadt 75015 PARIS en qualité de commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Madame Liliane LOURDEZ, nom d'usage PETIT, domiciliée 8 rue de la Liberté 94430 CHENNEVIERES SUR MARNE.

Résolution adoptée.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal de la présente assemblée pour remplir toutes formalités nécessaires.

Résolution adoptée.

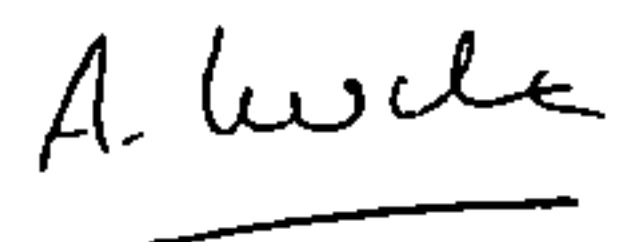
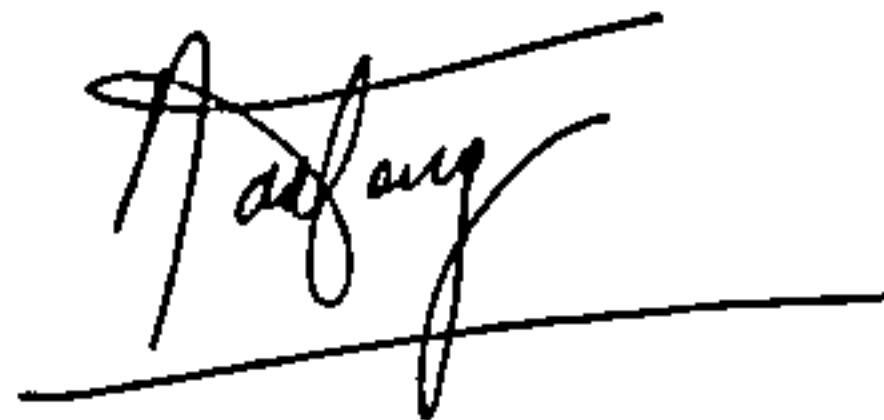
Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 10h30.

LE PRESIDENT

LE SCRUTATEUR

LE SECRETAIRE

Jean-Paul CLUZEL



Président Directeur Général de Radio France

*Copie certifiée
conforme à l'original*

